

NOMENCLATURE DETAILLEE DES RESSOURCES

Cette nomenclature ventile l'ensemble des ressources enregistrées dans l'enquête- Elle est construite en fonction du découpage du questionnaire et du mode de recueil des informations dans l'enquête, et non en fonction de la signification économique des différents types de ressources-

AIDES AU LOGEMENT

(origine : questionnaire 1, modules 2b et 2c)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
01	Allocation logement	Allocation de logement sociale ou familiale
02	APL (Aide personnalisée au logement)	

REVENUS LIES A UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE INDEPENDANTE

(origine : questionnaire 4, module 2a)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
10	Revenus d'activité indépendante	Il s'agit en principe du revenu au sens fiscal : <ul style="list-style-type: none">- Bénéfices agricoles (BA) : cas des ménages ayant une activité en rapport avec l'agriculture- Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) : cas des artisans, commerçants, chefs d'entreprise- Bénéfices non commerciaux (BNC) : cas des professions libérales- Rémunération des gérants et associés (RGA) : cas des SARL- Dividendes perçus par les dirigeants salariés de leur propre entreprise : cas des sociétés anonymes
11	Salaires auto-versés	Salaires que le ménage se verse à lui-même dans le cadre d'une activité indépendante

SALAIRES ET RESSOURCES INDIVIDUALISABLES

(origine : questionnaire 4, module 2b)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
20	Salaires et autres rémunérations	Y-C- primes, indemnités et compléments divers, mois supplémentaires, congés payés- Y-C- piges, commissions et pourboires, stages rémunérés, indemnités de formation, jetons de présence- N-C- salaires que le ménage se verse à lui-même dans le cadre d'une activité indépendante (cf- code 11)
21	Revenus d'activités secondaires ou occasionnelles	Toute activité procurant des ressources, par exemple : jobs d'été, travaux saisonniers; ventes occasionnelles (fruits, légumes, etc-); activités d'enseignement, droits d'auteur; activités artistiques; activités associatives ou politiques; heures de ménage, services rendus à des particuliers----
22	Allocations chômage	versées par l'ASSEDIC, le FNE, un employeur, ou toute autre organisme- exemples : allocation de base, de fin de droit, d'insertion, --- N-C- indemnités de licenciement, primes de départ (cf- code 64)
23	Retraites	Pensions contributives de droit direct : - retraites de base - retraites complémentaires obligatoires - retraites complémentaires volontaires - indemnités viagères de départ (anciens agriculteurs ou indépendants)
24	Pensions de reversion	retraites de base retraites complémentaires obligatoires retraites complémentaires volontaires
25	Pré-retraites	
26	Minimum-vieillesse	allocations aux vieux travailleurs salariés (AVTS) autres pensions ou allocations non contributives
27	Allocations ou majorations pour tierce personne	aides aux personnes âgées dépendantes
28	Allocation aux adultes handicapés	
29	Pensions d'invalidité	Y-C rente pour accident du travail
30	Pensions d'ancien combattant	ou de victime de guerre
31	Indemnités journalières	pour maternité, pour maladie ou accident
32	Bourses d'études ou de recherche	
33	Solde des appelés du contingent	
34	RMI (Revenu Minimum d'insertion)	
35	Aide sociale	de l'employeur, de la mairie, d'une association revenus provenant de la DDASS
36	Primes de participation et intéressement	primes perçues au cours des douze derniers mois NB : en général ces primes ne sont pas immédiatement disponibles, pour des raisons fiscales-

PRESTATIONS FAMILIALES

(source : questionnaire 4, module 2c)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
40	Allocations familiales de base	toutes familles de deux enfants et plus
41	Complément familial	famille de 3 enfants et plus
42	Allocation de rentrée scolaire (ARS)	
43	Allocation pour jeune enfant (APJE)	
44	Aide à la garde d'enfant	uniquement lorsqu'elle est versée directement au ménage
45	Allocation parentale d'éducation (APE)	parent au foyer
46	Allocation de parent isolé (API)	
47	Allocation de soutien familial (ASF)	également destinée à certains parents seuls
48	Allocation d'éducation spéciale (AES)	destinée aux enfants handicapés

REVENUS DE L'EPARGNE

(source : questionnaire 4, module 3)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
50	Intérêts de livrets d'épargne	livret A ou bleu livrets B, bancaires, supplémentaires CODEVI, LEP
51	Intérêts d'Epargne logement	livrets ou comptes épargne-logement (CEL) plans d'épargne-logement (PEL)
52	Intérêts et dividendes de valeurs mobilières	SICAV, FCP (Fonds Commun de Placement) actions, obligations, emprunts d'état SCPI (Société civile de placement immobilier) tous autres titres financiers Y-C- PEA (Plan d'Epargne en Actions) NB : les plus-values de valeurs mobilières sont ignorées dans l'enquête- Toutefois, les intérêts capitalisés dans les SICAV sont pris en compte-
53	Intérêts d'assurance-vie	Y-C- PEP et produits d'épargne retraite NB : ces intérêts sont en général capitalisés et non immédiatement disponibles-
54	Loyers des logements de rapport	Y-C- chambres, pièces, meublés, garages,--- mis en location tout ou partie de l'année NB : il s'agit en principe de loyers nets de charges (revenu foncier au sens fiscal)-
55	Loyers des terres et terrains	loyers nets de charges
56	Loyers de biens ou actifs professionnels	loyers des locaux professionnels, nets de charges Y-C- cheptel, fonds de commerce, clientèle,--- N-C- biens professionnels utilisés par le ménage

57	Rentes viagères provenant de placements financiers (ex : assurance-vie)	Attention : il ne s'agit pas d'un revenu au sens économique (contrairement aux intérêts du poste 53), mais de la transformation d'un capital sous forme de rente-
58	Rentes viagères provenant de biens immobiliers (ex : logement vendu en viager)	Attention : il ne s'agit pas d'un revenu au sens économique, mais de la transformation de patrimoine sous forme de rente-

RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

(source : questionnaire 4, module 4)

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
60	Héritage, donation reçue	
61	Gains aux jeux de hasard	loto, tiercé, casino,---
62	Sommes versées par une compagnie d'assurance	suite à un sinistre, à un décès
63	Domages et intérêts	
64	Indemnités de licenciement, primes de départ	
65	Prime à l'amélioration de l'habitat	
66	Déblocage de participation	Attention : Cette ressource fait double-emploi avec le poste 36, et ne constitue pas un revenu au sens économique-

VENTES DE BIENS DURABLES SUR LE MARCHÉ DE L'OCCASION

(origine : questionnaire 2, modules 1 à 3 pour les reventes associées à un nouvel achat, module 4 pour les ventes isolées)

Attention : ces ressources ne sont connues que si le ménage a bien rempli le questionnaire n°2

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
67	Vente d'un véhicule	Y-C- reprise par un concessionnaire
68	Vente d'un deux-roues à moteur, d'une caravane, d'un bateau	
69	Vente de biens durables	

SOMMES D'ARGENT PROVENANT D'AUTRES MENAGES

(origine : questionnaire 3, module 2b)

Attention : ces ressources ne sont connues que si le ménage a bien rempli le questionnaire n°3

CODREV	NATURE DE LA RESSOURCE	OBSERVATIONS
70	Sommes reçues régulièrement d'un autre ménage (qui doit les verser obligatoirement)	exemple : pension alimentaire venant d'un ex-conjoint
71	Sommes reçues régulièrement d'un autre ménage (qui les verse librement)	exemple : argent de poche reçu régulièrement, aide financière régulière,---
72	Sommes reçues occasionnellement d'un autre ménage	exemple : aide financière occasionnelle, argent de poche, étrennes, sommes reçues à l'occasion de fêtes ou d'évènements
73	Biens et services reçus en cadeau ou payés par un autre ménage	exemple : paiement du loyer, des impôts, financement de vacances par un autre ménage- Biens durables reçus en cadeau- Toute autre dépense du ménage prise en charge par un autre ménage-

Remarque : les "autres ressources exceptionnelles" et "autres ressources oubliées" mentionnées à la fin du questionnaire 4 (questions RESEX8 et EXIATR) ont été traitées manuellement- Elles ont été soit éliminées (s'il ne s'agit pas de revenus entrant dans le champ de l'enquête, ou bien si elles font double compte avec une ressource déjà mentionnée ailleurs par l'enquêté), soit reclassées dans l'un des postes de nomenclature 01 à 73- C'est pourquoi il n'existe pas de poste de nomenclature du type "autres ressources"-